



MANIFESTATIONS 2025

Juillet	Dimanche 20	Vente de pain lors de la messe au cimetière (APEL)
Août	Dimanche 17	Soupe aux choux (les copains d'abord)
	Dimanche 31	Journée rurale (Collectif Fêtes rurales) Repas saucisses/lentilles (APEL)
Septembre	Samedi 6	Forum des activités (salle MA)
	Dimanche 7	Course cycliste (ECOF) - Sous réserves
Octobre	Dimanche 5	Journée caritative et Téléthon (Collectif Fêtes rurales)
	Dimanche 12	Thé dansant (club 4 saisons)
	A définir	Vente de sirop et gâteaux (APEL)
Novembre	Samedi 15	Bal Trad (Familles rurales)
	Samedi 8	Banquet des classes (Collectif Fêtes rurales)

TRAVAUX EN COURS

REHABILITATION DU CENTRE BOURG



La deuxième tranche des travaux dans le centre bourg se termine et on peut dire que Montregard s'est refait une beauté.

La place de l'église a été entièrement revêtue de pavés et la place de la calade a été totalement repensée.

Les murs en pierres sèches à l'entrée du village en arrivant d'Aulagny, réalisés par les muraillers de l'entreprise Januel, sont terminés.

Les massifs en pied de façade seront réalisés à l'automne.

Merci à tous les riverains qui participent à l'embellissement du bourg.

BACHATS ET LAVOIR DE FOURS

La commune a entrepris de rénover ce petit patrimoine.

Les muraillers ayant construit les murs en pierres sèches dans les rue du village ont également œuvré à réhabiliter ce secteur du village de Fours



SAINT-REGIS

La statue de Saint-Jean-François Régis a été démontée de son emplacement du château. Elle est partie se refaire une beauté dans un atelier de conservation et de restauration d'objets d'arts au Puy.

Cette rénovation sera subventionnée en partie par la fondation Notre Dame.

AGENCE POSTALE et MAIRIE

Rappel horaires d'ouverture de l'agence postale :

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8 h à 13 h

Samedi : de 9 h à 12 h

Congés d'été :

- fermeture mairie :

les lundis matins et jeudi après-midi du 18/08 au 29/08

- fermeture agence postale : du 29/07 au 16/08 inclus



RECENSEMENT

Les jeunes, filles et garçons, nés en 2010, sont priés de se faire recenser dès le mois où ils atteignent l'âge de 16 ans et jusqu'à la fin du mois suivant. Nous vous rappelons que l'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



HORAIRES DÉCHETTERIE DUNIÈRES

horaires d'été du 1er avril 2025 au 31 octobre 2025.

Lundi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 18 h 00
Mardi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 18 h 00
Mercredi	Fermée	
Jeudi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 18 h 00
Vendredi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 18 h 00
Samedi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 18 h 00

DEJECTIONS CANINES

UN PETIT GESTE SIMPLE POUR LE
RESPECT ET LE CONFORT DE TOUS



Nous rappelons à l'ensemble des habitants ayant un animal de compagnie que le ramassage des déjections de votre animal dans les espaces publics n'est en aucun cas une option.

Par respect pour les employés communaux en charge de l'entretien du village et de l'embellissement des espaces verts ainsi que pour vos concitoyens, nous demandons aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux sur la voie et les espaces publics.

Des sacs sont à disposition vers la maison des sports et des loisirs, au jardin public et sur le parking Rue des suc's.

Pour rappel, la loi française prévoit une amende forfaitaire de 135€ pour les personnes ne ramassant pas les déjections de leurs animaux (article R.634-2 du code pénal).

Merci à tous de prendre en compte ce rappel, sous peine de voir la tolérance actuelle appliquée arriver à son terme.

CIMETIÈRE

Tout type de travaux envisagé sur votre concession au cimetière (monument, tombe, urne, stèle), doit faire obligatoirement l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de la mairie.

Cette demande doit être déposée au moins 7 jours avant le début des travaux.



ASSISTANTE SOCIALE :

Mme BOURGEOIS - Permanence à la mairie de Montfaucon ,

- Le mardi matin de 8h45 à 11h45 sans rendez-vous
- Le jeudi matin sur RDV de 8h45 à 11h45

Contact pour RDV au 04 71 07 40 60

LISTE ÉLECTORALE

Pour toute inscription ou modification, pensez à faire la démarche sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

PERMANENCE DE NOTAIRE GRATUITE

Maître Catherine SIMONET de Dunières tiendra une permanence gratuite le mercredi 03/09 de 10h à 12h à HPVc. Prendre RDV auparavant au 07.87.20.77.67 (CDAD).



Pour toute demande d'abonnement, résiliation de contrat, fuite avant compteur, demande de renseignements sur votre facture, etc... vous pouvez joindre la Société des Eaux entre Loire et Lignon au 04.71.61.04.04.

PISCINE DUNIERES

Des travaux sont en cours, la piscine restera fermée cet été.
Réouverture le 05/09/2025.

PETITE ENFANCE

Relais assistantes maternelles Les Coccinelles
Rue Notre Dame à Montfaucon.

Animations :

- Les mardis de 15h à 17h
- Les vendredis de 9h à 11h

Plus d'animations à Montregard

TRANSPORT SCOLAIRE

Attention dernier délai pour les inscriptions le 19/07/2025 → [voir site du HPVc](#)

EXPOSITION

CUEILLETTE DE POÈMES
par la bibliothèque de Montregard

Du 20 juin au 31 août
JARDIN PUBLIC DE MONTREGARD

La bibliothèque de Montregard

organise une exposition des poèmes récoltés lors de la cueillette réalisée lors du printemps des poètes.

L'exposition restera visible tout l'été au jardin public

RAPPEL IMPORTANT



Les encombrants doivent être déposés en déchetterie

LES EMBALLAGES A TRIER

Les bouteilles et flacons plastiques



Les emballages métalliques



Les briques alimentaires



Les emballages en plastique, pots et barquettes en plastique



BONS REFLEXES

- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.
- Les déposer en vrac dans les colonnes.
- Ecraser les bouteilles pour un gain de place.
- Ne pas enlever les bouchons, ils se recyclent aussi.

LES PAPIERS A TRIER

Les papiers, magazines, journaux, livres, enveloppes



Les cartonnettes



BONS REFLEXES

- Eviter de déchirer, plier ou froisser les papiers, vous faciliteriez leur recyclage.
- Déplier les cartonnettes, elles prennent moins de place.

LES CARTONS A TRIER

CARTONS BRUNS UNIQUEMENT



On vide



On plie



LE VERRE A TRIER

Les bouteilles en verre



Les pots et bocaux en verre



BONS REFLEXES

- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.
- Ne pas déposer les couvercles en métal des pots et bocaux, ils sont à jeter dans la colonne jaune.

COMMUNES	Jour de collecte	Concerne
MONTREGARD	Lundi	Toutes les semaines ☺
		Paire Tiaulle, Les Champs, Les Combes, Cursou, La Roche, Adreys, La Martine, Les Ribes, Mounet, Les Pinatelles, Les Passats, Les Esteves, La Dunieres, La Balaye des Cots, Les Cots, Granouilly, Le Chatelard, Marcoux, LE BOURG, Le Château, Girodon, Chazotte, Le Bois du Medecin, Plein sud, Le Frachet, Les Granges, Beaulaigue, Nolhec, La Collange, Bellevue, Boyer, Merlat, La Celle, Salette, La Champ du Pin, Maissonnette, Changala, Le Petit Basset, Rochedix (collecte le premier lundi du mois en semaine Paire) , Chapat, Franc, Les Chomets, La Vigne, La Lyrée, Le Cros de Franc, Marnhier, Fougères, Pre Haut, La Berthe, Le Monteil, Le Play, Ladret, Chazalet, Le Masson, Robec, Les Paziers, Robert, Fours, Le Cros de Fours, Les Fayettees, Le Moulin de Gore, Le Marin, Aulagny, Les Perdrix, Zone Artisanale d'Aulagny.
		Impaire ☹
	Mardi	Toutes les semaines ☺
		Paire Route départementale 500 (2 maisons à gauche en allant à Montfaucon)
		Impaire ☹
	Jeudi	Toutes les semaines ☺
		Paire Les Gorges des Côtes
		Impaire ☹
	Vendredi	Toutes les semaines ☺
		Paire Route départementale 500 (1 maison à droite en allant à Montfaucon)
		Impaire La Naute

LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes est une espèce nuisible qui participe à la disparition d'autres espèces d'insectes, notamment des abeilles.

Sans prédateur, le frelon asiatique s'est largement implanté sur le territoire français et affecte fortement l'apiculture et la biodiversité.

Que faire en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques ?

Contactez la Mairie où se trouve le nid. Elle se chargera de mandater un prestataire spécialisé pour le détruire.

Ne tenter pas de le détruire, même si celui-ci est de petite taille et facilement atteignable. Il n'est pas recommandé de s'approcher à moins de 5 mètres d'un nid de frelons. Plus la colonie qu'il renferme est grande, plus le risque de subir l'attaque d'un essaim d'ouvrières est important.

Enfin, l'installation de pièges artisanaux est à proscrire. Ces derniers ont un impact important sur l'ensemble des populations d'insectes présentes dans ce milieu et ne se révèlent pas efficaces dans la lutte contre les frelons asiatiques.

ZOOM sur le frelon asiatique

- Taille 30 mm max.
- Coloration abdomen : noire avec une bande orangée
- Couleur des pattes : jaunes



Cet insecte est essentiellement diurne.

Le frelon asiatique construit deux types de nids qui se succèdent au cours de l'année :

Un nid de printemps ou nid primaire : de fin mars début avril. De petite taille, il est difficile à différencier des nids de guêpes ou de frelon européen

Un nid d'été ou nid secondaire : dès le mois de juin, de forme sphérique. Le plus souvent, assez haut dans les arbres (plus de 10 m). De grande taille, d'un diamètre de 40 à 80 cm, et peut abriter plusieurs milliers d'individus. Le nid possède une entrée latérale.



Nouvelle entreprise à Montregard :

Eco-Nuisibles Claude Paillet, habitant d'Aulagny à Montregard, vient de créer Eco-Nuisibles, une entreprise spécialisée dans le contrôle et la destruction de nuisibles.

Après avoir obtenu le certificat Biocide et suivi une formation dédiée aux abeilles et à l'environnement, Claude propose désormais ses services pour intervenir sur les problèmes liés aux guêpes, frelons, rongeurs et autres nuisibles qui peuvent perturber votre quotidien. Toujours dans une démarche responsable, il prévoit également de se former très prochainement au piégeage des nuisibles protégés, afin d'intervenir dans le respect de la réglementation et de l'écosystème.



Référent frelon

Claude Paillet est également référent frelon pour la commune, avec pour mission de sensibiliser la population à la lutte contre le frelon asiatique, particulièrement au printemps et à l'automne, périodes clés pour le piégeage.

Il espère ainsi mobiliser les habitants de Montregard autour d'une cause commune : la protection de notre biodiversité. Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles sur son site : eco-nuisibles.com et au 06 49 95 94 93

Protégeons ensemble
notre environnement



Claude Paillet
0649959493

Eco Nuisibles



Haute Loire, Loire et Ardèche
claude@eco-nuisibles.com

ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Une année riche en découvertes et en partages à l'école de Montregard !

Cette année scolaire aura été, une fois de plus, remplie d'activités variées, d'apprentissages ludiques et de moments de solidarité à l'école de Montregard.

Nouveaux jeux pour la récréation

Grâce au soutien de l'APEL, la cour de récréation s'est enrichie de nouveaux jeux : draisiennes, jeu de boules, raquettes, mikados géants, jeu collaboratif du roi ou encore jeu de lancer. De quoi permettre à chacun de s'amuser, quel que soit son tempérament, dans un esprit de convivialité et de partage.



Des petits jardiniers très appliqués

Les enfants de maternelle ont mis les mains dans la terre en plantant courgettes, radis, aubergines, poivrons, basilic, butternuts, et aussi des fleurs comme les œillets d'Inde et les pétunias. Ils veillent maintenant sur leur petit potager, avec l'espoir de déguster leurs radis avant les grandes vacances.



Sensibilisation à l'environnement

La maternelle a assisté au spectacle ARTÉEAU à Montfaucon, qui abordait avec poésie et humour la nécessité de préserver l'eau. Par ailleurs, les élèves ont installé un composteur à l'école grâce à l'intervention du SICTOM. Tri des déchets, découverte des vers de compost et premiers gestes écologiques ont été au programme !

Un peu d'art dans notre quotidien

Dans le cadre du projet EAC, les enfants ont exploré l'univers du cinéma d'animation avec Marc et Claire du collectif *La Ménagerie*. Dessin, découpage et animation ont permis à chacun de faire parler sa créativité autour du thème de l'eau.

Des histoires et des valeurs

Sylviane est venue raconter aux enfants l'histoire du *Singe* et du *Crocodile*, une fable pleine d'intelligence qui a ravi les petits. Les plus grands ont quant à eux réfléchi à l'importance du don de sang, grâce à une intervention de l'association des donneurs de sang. L'occasion de découvrir que donner, c'est sauver des vies.



Mémoire et citoyenneté

Le 17 mai, les élèves ont pris part à la commémoration du 8 mai 1945. Après la messe, ils se sont réunis au Monument aux Morts pour chanter *La Marseillaise* et honorer les anciens combattants aux côtés des élus et des familles.

Une belle action solidaire

Cette année, pour le temps de Carême, l'école a organisé une grande collecte au profit de la banque alimentaire. Six cartons de dons ont été rassemblés grâce à la générosité des familles. Une belle leçon de solidarité et d'engagement pour les enfants.

Et toujours... la piscine !

En route vers de belles sorties

Enfin, deux sorties viendront clôturer cette belle année scolaire : la maternelle/CP découvrira le parc du *Chat Botté*, tandis que les plus grands vivront deux journées au *PAL*. Un grand bravo aux enfants, enseignants, parents et intervenants pour cette année riche et joyeuse. L'équipe éducative vous souhaite un bel été !

COLLECTIF FÊTES RURALES

Une 11ème édition mémorable de la fête de la musique !

Le soleil et la chaleur étaient de la partie en ce 14 juin et la scène extérieure pouvait accueillir les 3 groupes programmés par le collectif.

Une foule immense est venue participer à cet événement.



C'est tout d'abord le groupe SR Entre Amis qui su créer une ambiance chaleureuse et conviviale grâce au mélange unique de musique acoustique et électrique, à la fois mélancolique et festive.

Puis Ingalawash, groupe de rock également altiligérien, a apporté son énergie débridée et son humour communicatif pour enflammer la scène.



Enfin, après un splendide feu d'artifice, Let's Goldman a rendu un magnifique hommage à Jean-Jacques , avec la voix de Florent Gallo qui a fait écho à l'originale, pour un moment de pure émotion, en reprenant les plus grands succès de Goldman.

Pique-nique géant

Comme chaque année, le collectif organisait cet événement en ce début juillet.

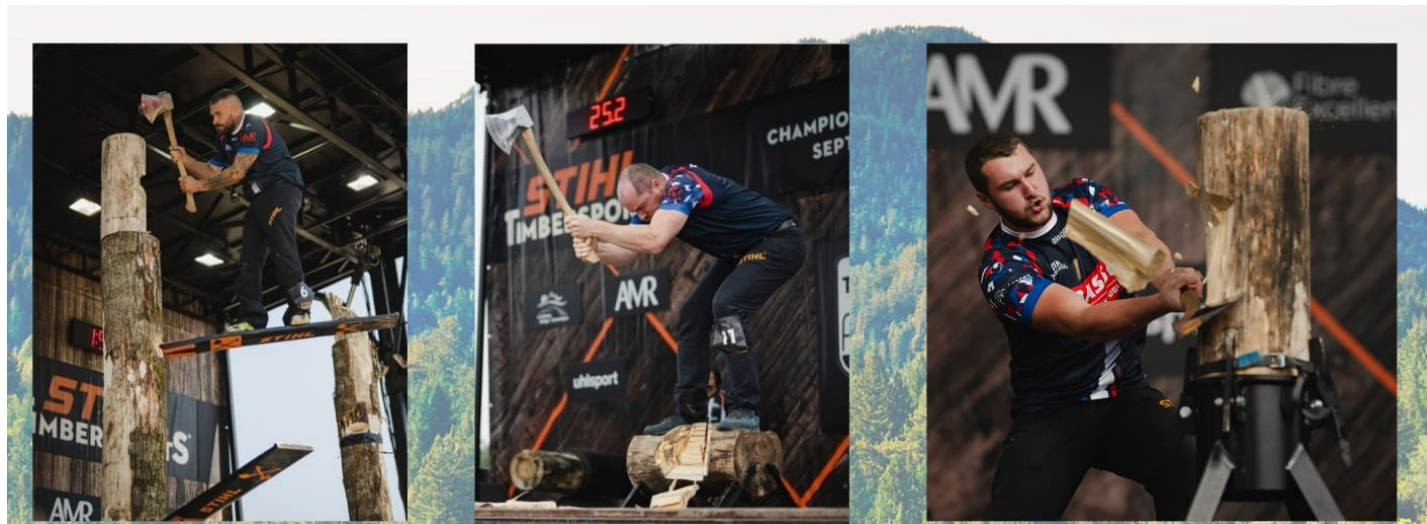
Après un apéritif offert par l'association, la centaine de personnes ont partagé le repas en plein air malgré quelques gouttes de pluie.

L'après-midi était consacré au concours de pétanque ou de coinche ou encore à la ballade.



Programme de la journée rurale du 31/08:

- Brocante, vide grenier, artisans et producteurs
- Vente de pain cuit au four banal
- 12h : repas saucisses-lentilles (APEL)
- Groupe folklorique, Banda
- Animations pour enfants (jeux gonflables, jeux en bois ...)
- Animations sur le thème du **BOIS** :
 - Showman sculpteur d'arbres à la tronçonneuse
 - Bûcheronnage sportif avec une team STILH Timbersports
 - Nombreux artisans



FAMILLES RURALES

FORUM DES ACTIVITES ASSOCIATIVES

L'Association Familles Rurales de Montregard sera présente au Forum intercommunal qui aura lieu le samedi 06 septembre 2025 de 9h à 12h dans la salle MultiActivités à MONTREGARD ! Venez faire connaissance avec l'équipe, les activités proposées et vous inscrire pour y participer !

ATELIER COUTURE POUR ADULTES

Cet atelier de couture avec machine pour adultes se déroule une semaine sur deux le lundi après-midi de 14 h à 17 h dans la salle du premier étage de la Mairie de Montregard, de septembre à juin.

Les ouvrages réalisés sont divers, selon le choix des couturières et grâce à l'adaptabilité des animatrices Marie-Christine et Florence. L'ambiance est conviviale. La cotisation à l'atelier se fait pour l'année, néanmoins des participations ponctuelles à un ou plusieurs ateliers peuvent exceptionnellement être envisagées.



Groupe MARCHE

Béatrice propose des balades les vendredis après-midi sur les chemins aux alentours de Montregard et des villages voisins, ainsi que des randonnées à la journée avec pique-nique ou repas dans une auberge.

La météo ce 21 juin a permis de profiter du lever du soleil au solstice d'été au Felletin, merveilleux moment.

Clotûre d'une saison dense de marches variées par deux jours de randonnée à Lavoûte-Chilhac les 28 et 29 juin.

Si vous êtes intéressé.e.s, vous pouvez contacter Béatrice au 07 84 62 61 73.



PRATIQUE DU YOGA

Les séances se déroulent à la Salle de la Maison des Sports et des Loisirs, ou à l'extérieur quand la météo le permet, le mercredi du 17 h 15 à 18 h 30. Anne propose la pratique d'un yoga basé sur la méthode du Dr Bernadette de Gasquet dont elle a suivi la formation. 15 participantes étaient enthousiasmées cette année par cette pratique ! Venez rejoindre le groupe à partir du 10 septembre. Anne répondra à vos demandes de renseignements au 06 88 22 24 69.

DANSE TRADITIONNELLE

L'atelier a lieu un mercredi sur deux de 19 h 45 à 21 h 30 (et ++)
dans la salle MultiActivités de Montregard.
Des soirées conviviales pour apprendre et danser avec plaisir sous la houlette de Jean.

Le 22 février l'atelier a proposé une demi-journée thématique animée par Christian Frappa et Cyril Roche à l'accordéon : polkas, scottish et autres bourrées l'après-midi puis repas conférence à la Petite Auberge, Christian Frappa a conté la grande histoire des traditions populaires et sa passion pour la bourrée ! Puis quelques musiciens jouant vielle, accordéon, flûte ont clôturé fort agréablement la soirée.



La saison s'est achevée ce 25 juin par la soirée avec repas partagé et bal rythmé par les 10 musiciens présents, L'enthousiasme à l'idée de la reprise en septembre prochain animait tous les participants ! Rejoignez le groupe pour danser dans une ambiance chaleureuse !

Venez aussi participer au **BAL TRAD** annuel, organisé en partenariat avec le CDMDT43, qui aura lieu le **samedi 15 novembre 2025** à la salle MultiActivités de Montregard. Pour les personnes novices un stage d'initiation sera proposé l'après-midi.

PROJET ATELIER CHANT

Toujours en relation avec le **TRAD**, Blandine et l'Association mettront en place à partir de septembre 2025 un atelier **CHANT** pouvant accueillir une trentaine de personnes. Les séances seront animées par Gaël, membre du groupe MECANOS, dureront 2h, à partir de 19h sans doute (horaire à fixer avec les participants) un mercredi par mois.

Pour ces activités, les informations précises seront communiquées en temps utile. Entre temps si vous êtes intéressé vous pouvez contacter Blandine TERRIER par téléphone ou SMS au 06 19 31 04 60 ou par e-mail à l'adresse suivante : blandine.terrier@free.fr

Toute demande, ou transmission de renseignements, sur les activités de l'Association Familles Rurales de Montregard peut être adressée à famillesrurales.montregard@gmail.com

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



Une pratique à proscrire, passible d'amende

LES DÉCHETS VERTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont les résidus issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus du résidu du débroussaillage et du fauchage et d'autres végétaux issus de vos jardins et espaces verts.



LE BRÛLAGE, UNE PRATIQUE POLLUANTE

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains cancérigènes et d'autres responsables du changement climatique. Elle contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, responsable de 40000 décès prématurés par an (Source : Santé Publique France).



La pratique a donc des conséquences sanitaires graves notamment lors des épisodes de pollution atmosphérique où elle accroît significativement les pics de pollution.

Avec le changement climatique qui s'accroît, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accroît, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient aussi une préoccupation en matière de prévention des incendies.



Enfin, la combustion des déchets verts émet des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribuent aussi au dérèglement climatique.



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Existant depuis 1976, le cadre réglementant le brûlage à l'air libre a été renforcé en 2020.

Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année. Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1 du Code de l'environnement).

Chaque département de la région dispose d'arrêtés préfectoraux qui réglementent le brûlage à l'air libre au regard des enjeux qualité de l'air et incendie propres au territoire concerné.

Retrouvez-les sur les sites internet des préfetures.

DANS SANCTIONS RENFORCÉES

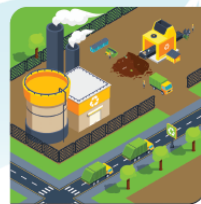


Le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 750 €.



Vos déchets verts sont des ressources !

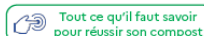
Choisissez des solutions adaptées à vos besoins et respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Les déchets de jardin de petites tailles peuvent être mélangés aux déchets compostables (la majeure partie des déchets de cuisine et certains déchets ménagers non alimentaires).

Le compost est un engrais naturel de qualité pour vos plantations, il améliore la structure du sol et l'enrichit en matière organique, favorisant la vitalité de vos plantations.



Pas de place pour un composteur traditionnel ? Optez pour un lombricomposteur ! Le lombricompostage est la transformation des déchets organiques en humus par l'action d'organismes tels que les vers de compost.

LE BROYAGE, LE PAILLAGE ET LE MULCHING

Petits et gros branchages broyés, herbe de tontes séchée et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage permet notamment de conserver l'humidité des sols et de réduire les arrosages. Il limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité des sols.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile. Renseignez-vous !



La tonte mulching consiste à laisser l'herbe finement coupée sur place et protège ainsi la pelouse de la sécheresse.



Le saviez-vous ?

A partir du 1^{er} janvier 2024, les biodéchets doivent être compostés soit dans des bacs individuels, soit dans des points d'apport volontaires installés dans votre commune.

EN DERNIER LIEU, LE DÉPÔT EN DÉCHETTERIE



Tous les habitants de la région ont accès à une déchetterie à moins de dix kilomètres de leur domicile en moyenne. La majeure partie de ces déchetteries acceptent les déchets verts et se chargent de leur valorisation. Cette ressource organique peut ainsi être valorisée même si vous n'avez pas de jardin !

Où est située la déchetterie la plus proche de chez vous ?



DES RISQUES AVÉRÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE DES CITOYENS.



L'ENTRETIEN DU JARDIN

Il génère en moyenne 160 kilos de déchets verts par personne et par an en France.

Parmi eux, 830 000 tonnes de déchets verts sont encore malheureusement brûlés chaque année (Source : ADEME).



QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ?

La pollution atmosphérique cause 40 000 décès prématurés en France par an (60 000 pour le tabac) soit huit mois d'espérance de vie en moins par habitant.



De nombreuses pathologies sont liées à une qualité de l'air dégradée : asthme, allergies, diabète de type II, maladies cardiovasculaires, cancer du poumon.

On suspecte également la qualité de l'air dégradée comme responsable de cancers du sein et maladies neuro-dégénératives (Source : Santé Publique France).

EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES



50 kg

de végétaux brûlés à l'air libre (environ 5 sacs de 60 litres de déchets verts)



= 23 000 km parcourus par une voiture essence et diesel récente en circulation urbaine

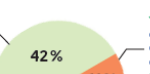
(Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes).

UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

Si on estime que 15% des personnes possédant un jardin enfreignent encore la loi, il semble que les pratiques de gestion des déchets verts évoluent positivement. En 2022, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, les modes de gestion des déchets verts se répartissent de la façon suivante :



42% des citoyens déposent leurs déchets verts de jardin en déchetterie (+7 points par rapport à 2021).



11% déclarent déposer leurs déchets verts dans leur poubelle.



34% ont recours au compostage/paillage/broyage in situ (donnée stable).

13% des citoyens ont recours au service de collecte en porte à porte.



(Source : baromètre de l'ADEME)

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues loin de la végétation



Jeter ses mégots dans un cendrier (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture)



Réaliser ses travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main



Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de l'habitation

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision



S'abriter dans un bâtiment. La voiture n'est pas un endroit sûr car facilement inflammable



Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

VIGILANCE

MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU À RESPECTER EN HAUTE - LOIRE

Mesures s'appliquant aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :

- du réseau d'eau potable
- de puits
- d'un cours d'eau (et nappe)
- d'un forage



Ne s'appliquent pas aux usages qui résultent de réserves d'eau constituées hors période d'étiage (retenue collinaire et de substitution) et à partir de l'eau de pluie (réservoir, citernes...)



Réutilisation, recyclage
de l'eau potable

Récupération,
utilisation des eaux
de pluie



Mesures de **limitation** des usages (économies d'eau volontaire)



Potagers



Terrains de sports



Piscines et plan d'eau



Jardins d'agrément,
pelouses, espaces verts
publics ou privés et golf



Greens et départs de golf



Prairies



Lavage des voiries, trottoirs ou
voies privées



Nettoyage extérieur des
bâtiments



Prélèvements pour irrigation
dans cours d'eau (et nappes)



Fontaines publiques sur
réseau d'eau potable



Véhicules

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site internet des services de l'État de Haute Loire : www.haute-loire.gouv.fr

Accueil > Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Eau > Sécheresse